0/2022 • Université de Tours - A. Louault - P. Gibert

UNE PERSONNE QUI AVAIT DONNÉ SON CORPS À LA SCIENCE DÉCÈDE À DOMICILE

QUE FAUT-IL FAIRE?



Un de vos patients ou un de vos proches vient de décéder à domicile, ci-dessous quelques éléments pour vous guider dans la procédure :

- Faites constater le décès par un médecin (médecin traitant ou médecin de garde 15). Celui-ci établit le certificat de décès. Le don du corps ne sera pas possible en cas :
 - d'obligation de mise en bière immédiate en raison d'une maladie contagieuse: orthopoxvirose, choléra, peste, charbon, fièvres hémorragiques virales, rage, tuberculose active, maladie transmissible émergente (SARS-COVID...), maladie de Creutzfel-Jacob, tout état septique grave.
 - d'obstacle médico-légal.
 - d'obstacle au don de corps à la science, notamment un délai de plus de 48 heures après le décès.
- Il est important que le médecin qui signe le certificat de décès signale la présence d'un dispositif implanté comportant des batteries ou des piles (stimulateur cardiaque ou défibrilateur, mais aussi neurostimulateur...). S'il l'a retiré, il doit délivrer une attestation de retrait.
- Les proches réunissent les documents nécessaires au don de corps : certificat de décès, carte ou lettre manuscrite d'inscription au don du corps, acte de décès délivré par la mairie du lieu de décès si celle-ci est ouverte. Sans ces documents le don du corps n'est pas possible.
- Les proches contactent immédiatement le centre de don du corps le plus proche du lieu de décès (pour Tours et la région centre : 02 47 36 60 40). Le secrétariat organise alors le transfert du corps vers le laboratoire d'anatomie ; le weekend ou pendant les congés, un répondeur leur donnera le numéro du transporteur funéraire à contacter.

- Le défunt doit arriver au laboratoire d'anatomie dans les 48 heures qui suivent le décès. Passé ce délai, le don n'est plus possible et les proches doivent organiser des obsèques traditionnelles.
- Si les proches le souhaitent, ils peuvent faire transférer à leurs frais le défunt dans une chambre funéraire.
- Si les proches souhaitent faire un dernier adieu au défunt, il doit intervenir au domicile ou à la chambre funéraire avant le départ du corps vers le laboratoire. Après celui-ci les proches ne pourront plus voir leur défunt.
- À l'arrivée du transporteur funéraire, les proches lui remettent les documents qu'ils ont collectés.
- Le corps sera placé dans une housse le temps du transport vers le laboratoire.
- Ce mode particulier d'obsèques ne doit pas empêcher les proches du défunt de procéder à une cérémonie d'adieu sans corps dans les délais habituels d'une cérémonie traditionnelle.
- Dans tous les cas, et pour les aider dans leur deuil, les proches seront conviés à une cérémonie d'hommage collective au crématorium de Tours dans les deux mois suivant le décès
- Le centre DDC et le donneur vous remercient de l'attention dont vous avez fait preuve pour respecter cette dernière volonté.

